



## Déduction sur loyers après un déménagement

-----  
Par Visiteur

Bonjour

Cela fait un an et demi que j'ai emménagé dans un appartement neuf (dans une résidence soi-disant sécurisée) via une agence de location. La baie vitrée ne ferme pas à clé depuis mon entrée dans les lieux (j'en ai informé l'agence car je n'ai pas les coordonnées du propriétaire). J'ai écrit au propriétaire en passant par l'agence en demandant de faire mettre un volet roulant car visiblement la baie est irréparable selon l'avis d'un technicien. Je n'ai pas eu de réponse. Il y a eu de nombreux vols dans cette résidence et on a essayé de pénétrer chez moi donc pour ma sécurité j'ai fait poser un volet roulant dont le montant est assez élevé et j'en ai informé l'agence par courrier avec accusé de réception. Je n'ai aucun moyen de savoir si l'agence a effectivement transmis mes courriers au propriétaire (l'agence fait la sourde oreille) et j'aimerais savoir si je peux décompter du loyer un montant chaque mois jusqu'à remboursement total du volet ou sinon comment puis je procéder pour me faire rembourser?

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Je n'ai aucun moyen de savoir si l'agence a effectivement transmis mes courriers au propriétaire (l'agence fait la sourde oreille) et j'aimerais savoir si je peux décompter du loyer un montant chaque mois jusqu'à remboursement total du volet ou sinon comment puis je procéder pour me faire rembourser?

Malheureusement étant donné que le propriétaire n'a pas donné son accord pour les travaux vous ne pouvez pas exiger le remboursement de ces derniers. La pose du volet reste à votre charge.

Cordialement